



Compte rendu de la séance du Conseil municipal

Du

9 décembre 2019

L'An deux mil dix-neuf le Lundi 09 Décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MICHEL Robert,

Date d'envoi de la convocation et de l'affichage : 29/11/2019

Présents : 14

M . BORDEL Philippe - M. CIANEA Alain - M. BRUN Fernand. -M. COSMANO Jean-M. BUCAIONI Claude- Mme OBERTO France- Mme BRUNO Dominique- Mme DUPONT Karine- M. DEGRANDY Claude-M. BOREA Maurice-M. LATOUR Michel- M. MIELLE Didier-Mme OLIBE Carole

Procurations : 06

Mme ASPE Isabelle donne procuration à M. MICHEL Robert-M. BASTIANELLI Jean-Pierre donne procuration à M. CIANEA Alain-Mme BOULET Michèle donne procuration à Mme OBERTO France-M. GAUTIER Franck donne procuration à M. BORDEL Philippe-Mme GIOVINAZZO Marie Angèle donne procuration à M. MIELLE Didier-M. HAY André donne procuration à M BOREA Maurice.

Absents excusés : 03

Mme PERCHOC Marie-Mme HAREL-MICLOTTE Brigitte (arrive fin du point 1 à 18 h 40)-Mme MAS Fanny.

Appel des membres du Conseil municipal.

Le quorum étant atteint la séance publique peut se tenir à 18 h 30.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il est proposé aux membres de l'Assemblée Communale de nommer un secrétaire de séance, Mme OBERTO France est désignée comme secrétaire de séance.

M. le Maire demande si des observations sont à formuler sur le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 04/11/2019. Aucune observation. Adoption à l'unanimité.

Puis Monsieur le Maire avant de commencer la séance propose le retrait des points 7,8,9 de l'ordre du jour au motif que l'avis du CTP sur ces points n'a pas été donné et ne rendrait pas légal les délibérations, Monsieur le Maire de mande au conseil municipal de se prononcer.

Accord à l'unanimité, puis il procède à la lecture de l'ordre du jour.

1°/ Délibération portant décision modificative de crédits n° 4 au budget primitif 2019 de la commune

Monsieur le Maire propose la décision modificative de crédits n° 4 suivante :

Fonctionnement

Dépenses

Chap.011 : charges générales : + 75 000 €

Art. 60623 : alimentation : + 30 000

Art. 60631 : fourniture d'entretien : + 4 000

Art. 615221 : Entretien bâtiments : + 5 000

Art. 615232 : Entretien réseaux : + 10 000

Art. 6156 : frais maintenance : + 25 000

Art. 6262 : frais communication : + 1 000

Chap.012 : charges personnel : + 55 000 €

Art. 64111 : titulaires : + 55 000 €

Chap . 67 : Charges diverses : + 2 000 €

Art.678 : charges exceptionnelles : + 2 000 €

Chap.022 : dépenses imprévues : -134 000 €

Investissement

Dépenses :

Chap.21 : Immobilisations corporelles : + 190 000 €

Art.2111 : Achat terrain FRANZONI : + 80 000 €

Art. 2135 OPNI : + 110 000

Chap. 23 : construction : - 80 000 €

Art.2313 : constructions : - 80 000 €

Chap. 020 : Dépenses imprévues : - 110 000 €

Monsieur le Maire demande si l'assemblée a des questions.

Monsieur BRUN demande si le budget de la commune sera voté avant les élections.

Monsieur le Maire répond affirmativement et que les textes lui permettent même de voter dès le 01/01 le budget de la commune . Le budget sera voté par chapitre et le budget pourra ensuite être réabondé par le biais de décisions modificatives de crédits, mentionnant aller jusqu'au bout de ses engagements en tant que Maire laissant une municipalité avec une trésorerie de 1 500 000 €, puis il soumet au vote le point.

Pour	Contre	Abstentions
14	00	05

Arrivée à 18 h 40 de Mme HAREL-MICLOTTE

2°/ Délibération modificative de crédits n°02 au budget primitif 2019 de l'Eau.

Monsieur le Maire propose la décision modificative de crédits n°02 de la façon suivante :

Investissement

Dépenses

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

Art.2151 : installations complexes : + 5 000 €

Chapitre 23 : Immobilisations en cours

Art.2315 : installations et matériels techniques : - 5 000 €

Monsieur le Maire demande si l'assemblée a des questions. Aucune question , puis il soumet le point au vote .

Pour	Contre	Abstentions
20	00	00

3°/ Rapport d'orientation budgétaire 2020 de la commune.

Monsieur le Maire porte information du rapport d'orientation budgétaire 2020 établi pour la Commune et le présente au Conseil municipal dans le détail par diaporama.

I- Contexte général : situation économique et sociale

Situation globale :

- Retour de la croissance revu à la baisse en France avec un taux de 1,4 %
- Baisse du chômage (taux de 8,1 % selon la BDF)
- Taux d'épargne élevé des ménages, augmentation du pouvoir d'achat des ménages,
- exonération TH
- Taux d'intérêts restent bas, investissement encore propice au titre de l'immobilier

Situation pour les collectivités :

- Baisse des dotations de l'État
- Soutien de l'État à l'investissement local

- Renforcement de la péréquation pour atténuer les effets de baisse de la DGF

Situation de la collectivité :2020

- Dépenses obligatoires : amortissement des immobilisations (161 460 € en 2019) +
- SDIS (109 000 €)
- Une trésorerie saine : fin d'exercice 2019 : 1 555 816,09 €
- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement à continuer.
- Pour information :(source Bilan financier Trésorerie de Besse sur Issole)
- Une CAF brute positive supérieure à 400 000 € en 2017 (111 € / hab)
- Une CAF nette du remboursement des emprunts demeure positive (80 € /hab)
- Opérations d'investissement en augmentation depuis 2017 et des recettes d'investissement aussi.
- **L'excédent de fonctionnement permet de couvrir le remboursement de la dette en capital .**

II – Situation et orientations budgétaires de la collectivité

A / Recettes de fonctionnement

Pas d'augmentation d'impôts prévues pour 2020 .

L'augmentation a été réalisée en 2017, en augmentant de 2 points la TH et la TFB, soit un montant supplémentaire de recettes de 247 305 €

Rappel des taux état 1259 (2019) :

COMMUNE : 092 PIGNANS
ARRONDISSEMENT : 83 BRIGNOLES
TRÉSORERIE SPL : TRÉSORERIE DE BESSE/ISSOLE

Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

FL
2019

ÉTAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

	Bases d'imposition effectives 2018	Taux d'imposition communaux de 2018	Taux d'imposition plafonnés 2019	Bases d'imposition prévisionnelles 2019	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3)
Taxe d'habitation	6 441 644	19,58	>>>	6 738 000	1 319 300
Taxe foncière (bâti)	4 289 609	16,54	>>>	4 475 000	740 165
Taxe foncière (non bâti)	88 805	117,58	>>>	89 100	104 764
CFE			>>>		0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants		>>>			
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires		>>>			
Total :					2 164 229

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2019

2. CALCUL DES TAUX 2019 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

	Taux de référence de 2018 (col.2 ou 3)	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE	Taux de référence 2019 (col.5 x col.8)	3. TAUX VOTES	Bases d'imposition prévisionnelles 2019	Produit correspondant (col.10 x col.11)
Taxe d'habitation	19,58	2,164 229	19,58	19,58	6 738 000	1 319 300
Taxe foncière (bâti)	16,54	1,000 000	16,54	16,54	4 475 000	740 165
Taxe foncière (non bâti)	117,58	1,000 000	117,58	117,58	89 100	104 764
CFE	>>>					

Produit à taux constants (6 décimales) : 2 164 229

Produit fiscal attendu : 2 164 229

Le 11 MARS 2019

A TOULON
Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES
PASCAL ROTHE

Le préfet, **Jean-Luc VIDELAINE**
le 27 MAI 2019

A PIGNANS
Le maire, *[Signature]*
le 11/4/2019

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

FEUILLETA RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES, ACCOMPAGNE DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX

PRÉFECTURE DU VAR
BUREAU DU COURRIER
12 AVR 2019

Concours de l'État : environ 572 216 €

- DGF : diminution puis stagnation : 2014-2015 = 407 000 €
2017 : 187 603 €
2018 : 194 459, 2019 = 200 990 €
- Dotation de Solidarité Rurale (DSR) : 2016 : 205 356 €
2017 : 226 097 €
2018 : 330 207 €, 2019 = 371 226 €

Autres recettes : des recettes stables de 641 347,19 en 2019 ,625 030,94 €, 636 570 € (en 2017)

et 536 913 € (en 2016)

- Occupation du domaine public, cimetièrre et redevances pèri scolaires : **en 2019 (263 900 €)**
- en 2018
- (232 441,55 €), 2017 = 227 225 €, 2016 = 186 252 € (en augmentation)
- Revenus des immeubles : **2019 = 45 600 €** , 2018 : 58 209,84 €, en 2017 = 57 158 €, 2016 =
- 52 524 €
- = **En diminution .**
- Remboursement personnel communal :**2019 = 70 000 €**, 2018 : 133 150,67 €, en 2017 =
- 102 946 €,
- en 2016 = 77 448 € (varient suivant les années)
- Taxe sur l'électricité : **2019 = 60 000 €**, 2018 : 81 644,34 €, en 2017 =103 629 €, en 2016 =
- 104 306 €
- (en diminution)
- Taxe additionnelle aux droits de mutations : **2019= 201 847,19 €**, 2018 : 201 228,88 €,
- en 2017 = 145 612 €, en 2016 = 116 383 € (en augmentation suivant les transactions)

Des recettes estimées à 3 321 250 €

B / Dépenses de fonctionnement : 2020

- **Dépenses de personnel** : effectifs 2020 –

Nombre d'agents titulaires : 45 agents

Nombre de non titulaires : 21 agents

Coût du personnel titulaire sur 2019 : **980 000 €** sans les charges

Coût du personnel non titulaire sur 2019 : **383 500 €** sans les charges **1.363 500 €**

Soit 50 % du budget de fonctionnement avec les charges .

Estimatif 2020 : (1 377 220 €)

- Personnel titulaire : 1 008 876 € sans charges
- Personnel non titulaire : 383 500 € (prise en compte du RIFSEEP) sans charges

Subventions associations 2020 tout comme 2019 (320 562 ,47 €),2018: (320 562,47 €), 321 256,27 € en 2017, et 258 277,30 € en 2016.

- CLSH Odel Var : 66 696 €
- Subvention crèche ODEL Var : 2020 : 133 290,69 €(2019 / 2018 : 119 444,47 €)
- Subventions associations 2020-2019 / 2018 (72 310 €), (74 775 € en 2017)
- Subvention Caisse des Ecoles 2020: 50 490 €
- Subvention CCAS 2020 : 11 622 €

Autres dépenses obligatoires :(498 343 €)

- SDIS 2019 : 109 000 € (2018 : 159 928 €) (en 2017 : 125 105 €),

Suite des dépenses obligatoires:

- **Remboursement intérêts emprunts 2020 (60 489 €),2018 :69 003,49 € (2017 : 73 825,93 €)**
- **Prèlèvement effectué par l'État (FNGIR) 2020 : 167 394 €**

● **Opérations d'ordres (amortissements) 2020** : 161 460 € (161 000 € en 2017)
 Un total de dépenses estimé à **2 196 125,47 €** environ

C / Investissement : Dette globale au 31/12/2020

TRESORERIE DE BESSE SUR ISSOLE Date d'édition 27/11/2019

Tableau d'amortissement prévisionnel de la dette
COMMUNE DE PIGNANS

Nombre d'année avant extinction : 21

Année	Amortissement	Intérêts	Montant de l'échéance	Frais	Capital restant dû
2020	96 663,37	60 489,00	157 152,37	0,00	1 622 568,80
2021	99 751,50	56 468,78	156 220,28	0,00	1 522 817,30
2022	89 269,49	52 313,93	141 583,42	0,00	1 433 547,81
2023	91 820,94	48 830,37	140 651,31	0,00	1 341 726,87
2024	94 472,10	45 247,11	139 719,21	0,00	1 247 254,77
2025	97 227,05	41 560,05	138 787,10	0,00	1 150 027,72
2026	100 090,12	37 764,89	137 855,01	0,00	1 049 937,60
2027	103 066,91	33 857,18	136 924,09	0,00	946 870,69
2028	90 278,90	30 176,33	120 455,23	0,00	856 591,79
2029	92 719,61	26 803,52	119 523,13	0,00	763 872,18
2030	95 249,75	23 341,27	118 591,02	0,00	668 622,43
2031	97 873,36	19 786,16	117 659,52	0,00	570 749,07
2032	90 962,30	16 310,00	107 272,30	0,00	479 786,77
2033	83 384,43	13 098,02	96 482,45	0,00	396 402,34
2034	75 886,61	10 505,07	86 391,68	0,00	320 515,73
2035	62 774,20	8 083,03	70 857,23	0,00	257 741,53
2036	48 782,19	6 539,77	55 321,96	0,00	208 959,34
2037	50 127,64	5 194,32	55 321,96	0,00	158 831,70
2038	51 510,20	3 811,76	55 321,96	0,00	107 321,50
2039	52 930,89	2 391,07	55 321,96	0,00	54 390,61
2040	54 390,61	931,35	55 321,96	0,00	0,00
Totaux	1 719 232,17	543 502,98	2 262 735,15		0,00

Tableau d'amortissement prévisionnel de la dette

Investissement recettes (1 472 897,71 €)

- RAR 2019 : 512 721,45 €
- Affectation du résultat 2019 : non encore transmis
- FCTVA 2019 : 165 429,24 € (sous toute réserve)
- Taxes d'urbanisme 2020 : 120 000 € (environ)
- Autofinancement (virement section de fonctionnement) : non encore connu

Pas de demande de subventions .

Opérations d'ordres de transfert entre sections (amortissements) : 161 460 €
 (161 000 € en 2017)

Investissement Dépenses obligatoires (513 287,02 €)

Remboursement capital emprunt (2020) : 96 663,37 €
 RAR 2019 : 416 623,65 €

Suite état de la dette

**Etat global de la dette
COMMUNE DE PIGNANS**

Date d'arrêté 31/12/2020 (Date non incluse)

Nombre d'emprunt(s) 6

Références	Prêteur	Date de versement	Date de fin	Durée	Taux (1)	Taux type	Périodicité (2)	Capital initial	Capital restant dû	Amortissements cumulés	Intérêts cumulés	Échéances cumulées
00600612486-1	CA	30/11/2011	25/11/2031	240	4,91	Fixe	T	120 000,00	79 986,54	40 013,46	45 077,22	85 090,68
MON505439-1	LBP	15/12/2015	01/12/2040	300	2,73	Fixe	T	1 000 000,00	850 422,79	149 577,21	127 032,59	276 609,80
2000-136-1	CE	25/01/2001	25/01/2021	240	5,93	Fixe	A	158 089,63	12 937,69	145 151,94	115 238,31	260 390,25
00600210307-1	CA	07/12/2007	07/12/2027	240	4,77	Fixe	M	200 000,00	92 302,42	107 697,58	94 264,70	201 962,28
MON256947-1	CLF	18/04/2008	01/05/2033	300	4,70	Fixe	T	495 800,00	247 900,00	247 900,00	220 759,76	468 659,76
00600416912-1	CA	07/04/2010	06/04/2035	300	4,07	Fixe	T	486 000,00	339 019,36	146 980,64	179 251,42	326 232,06
Total 164								2 459 889,63	1 622 568,80	837 320,83	781 624,00	1 618 944,83
Total								2 459 889,63	1 622 568,80	837 320,83	781 624,00	1 618 944,83

Etat global de la dette

1 1

(1) Taux : taux permettant le calcul des intérêts incluant la marge le cas échéant

(2) Périodicité: A (Annuelle), S(Semestrielle), T(Trimestrielle), M(Mensuelle)

6 emprunts en cours sur 2020 / 1 emprunt qui se terminera en 2021 (1^{er} trimestre)

Projets investissement 2020 (318 500 € en cours)

Bâtiments- terrains : (205 000 €)

- Construction du nouveau CTM (centre technique municipal) : 150 000 €
- Rénovation de trois classes à l'école GIONO+ couloir + réfectoire : 40 000 €
- Réalisation de baies vitrées et partie en dure pour 3 classes maternelles : 25 000 €

Voirie (130 000 €)

- Réfection de la chaussée Avenue Jules GERARD :60 000 €
- Réfection chaussée route de notre dame depuis intersection chemin du moulin à l'impasse Rimauret : 70 000 €

Equipements : (13 500 €)

- Achat de tables (50) et chaises(100) : 6 000 €
- Achats de matériels techniques (barrières , panneaux et signalétiques)
- Achat matériel zoom objectif et vidéo projecteur mobile : 1 500 €

4°/ Rapport d'orientation budgétaire 2020 de l'Eau.

Monsieur le Maire porte information du rapport d'orientation budgétaire 2020 établi pour l'eau et le présente au Conseil municipal dans le détail par diaporama .

I – Fonctionnement – 2020

Recettes (143 666,51 €)

- Recettes réelles : 134 603,51 €

Autres taxes et redevances : 112 231,40 €

Autres produits exceptionnels sur opération de gestion : 22 372,11 €

- Recettes d'opérations d'ordres

Quote part subvention investissement : 9 063 €

Dépenses (143 666,51 €)

- Dépenses réelles : 25 303,73 €

Charges de gestion courante : 8 863,26 €

Divers : 13 786,76 €

Frais intérêts bancaires : 3 135 61€

- Dépenses d'opérations d'ordres : (134 803,25 €)

Amortissement : 62 420,06 €

Virement à la section d'investissement : non établi (sur 2019 : 72 383,19 €)

II – Investissement - 2020

Recettes (396 250,90 €)

Recettes réelles : 261 233,71 €

RAR 2019 : 0 €

Excédent investissement reporté : 259 523,71 € (en 2019)

FCTVA : 1 710 €

Autres réserves (1068) : 0

Recettes d'ordres : 135 017,19 €

Virement de la section de fonctionnement : non déterminé (en 2019 : 72 383,19 €)

Amortissement frais d'études : 0

Amortissement outillage technique : 62 634 €

Dépenses (362 546,07 €)

Dépenses réelles : 349 342,62 €

RAR 2019 : 49 809,52 €

Remboursement capital emprunt : 2020 : 15 533,10 €

Autres emprunts : 4 100 € (agence de l'eau réservoir EP)

Schéma directeur réseau Fontaine : en attente devis

Plan de périmètre de protection des sources280 000 € environ

Dépenses imprévues : équilibrage .

Dépenses d'ordres : 13 203,45 €

Créances TVA : 4 140,45 €

Amortissement subventions : 9 063

Etat de la dette pour le budget de l'Eau au 31/12/2020

**Tableau d'amortissement prévisionnel
de la dette**

EAU DE PIGNANS

Nombre d'année avant extinction : 5

Année	Amortissement	Intérêts	Montant de l'échéance	Frais	Capital restant dû
2020	15 533,10	2 653,97	18 187,07	0,00	55 263,78
2021	16 034,01	2 153,06	18 187,07	0,00	39 229,77
2022	12 547,36	1 631,96	14 179,32	0,00	26 682,41
2023	13 069,33	1 109,99	14 179,32	0,00	13 613,08
2024	13 613,08	566,24	14 179,32	0,00	0,00
Totaux	70 796,88	8 115,22	78 912,10		0,00

Tableau d'amortissement prévisionnel de la dette

Deux emprunts en cours – Fin en 2021 et 2024

5°/ Rapport d'orientation budgétaire 2020 de l'Assainissement.

Monsieur le Maire porte information du rapport d'orientation budgétaire 2020 établi pour l'assainissement et le présente au Conseil municipal dans le détail par diaporama .

I – Fonctionnement – 2020

Recettes (179 128 €)

- Recettes réelles : (142 000 €)

Autres taxes et redevances : 64 000 €

Redevance assainissement : 78 000 €

Prime épuration : non communiquée (16 031,24 € en 2018)

- Recettes d'opérations d'ordres : (37 128 €)

Quote part subvention investissement : 37 128 €

Dépenses (434 940,58 €)

- Dépenses réelles :(27 923,08 €)

Divers : 16 105 €

Charges de gestion courante : 1 200 €

Frais intérêts bancaires 2020 : 10 618,08 €

- Dépenses d'opérations d'ordres :(407 017 €)

Amortissement : 76 304 €

Virement à la section d'investissement : non établi (sur 2018 : 330 713,50 €)

II – Investissement - 2020

Recettes (786 217,50 €)

Recettes réelles : 169 600 €

RAR 2019 : 0 €

Excédent investissement reporté : ?

FCTVA : 0 €

FEDER : 169 600 €

Autres réserves (1068) : ? €

Recettes d'ordres : 407 017,50 €

Virement de la section de fonctionnement : non déterminé en 2019 : 330 713,50 €

Amortissement frais d'études : non déterminé

Amortissement outillage technique 2019 : 76 304 €

Dépenses (248 604,68 €)

Dépenses réelles : 236 657,12 €

RAR 2019 : 0 €

Remboursement capital emprunt : 2020 : 24 657,12 €

Autres emprunts : 0

Travaux eaux claires parasites: ? €

Station de traitement des produits phyto : 212 000 €

Dépenses d'ordres :(11 947,56 €)

Créances TVA : 1 126 €

Amortissement subventions : 10 821,56 €

+ Dépenses imprévues

Etat de la dette Budget de l'assainissement au 31/12/2020

Etat global de la dette
ASSAINISSEMENT PIGNANS

Date d'arrêté 31/12/2020 (Date non incluse)

Nombre d'emprunt(s) 2

Références	Prêteur	Date de versement	Date de fin	Durée	Taux (1)	Taux type	Périodicité (2)	Capital initial	Capital restant dû	Amortissements cumulés	Intérêts cumulés	Échéances cumulées
1240990-1	CDC	21/03/2013	01/02/2028	168	3,91	Fixe	A	189 944,80	120 797,69	69 147,11	38 104,09	107 251,20
5043269-1	CDC	17/04/2014	21/02/2039	288	2,25	LIVRETA	A	288 000,00	228 000,00	60 000,00	25 020,00	85 020,00
Total 164								477 944,80	348 797,69	129 147,11	63 124,09	192 271,20
Total								477 944,80	348 797,69	129 147,11	63 124,09	192 271,20

Etat global de la dette

1 1

(1) Taux : taux permettant le calcul des intérêts incluant la marge le cas échéant

(2) Périodicité: A (Annuelle), S(Semestrielle), T(Trimestrielle), M(Mensuelle)

6°/ Délibération portant versement d'une indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor pour 2019.

Monsieur le Maire expose que chaque année le conseil est sollicité pour octroyer au comptable public une indemnité calculée sur la base des fonds budgétaires gérés sur la collectivité.

Pour 2019 le montant de l'indemnité allouée est de 858.48 €. Monsieur le Maire demande si l'assemblée a des questions .

Aucune question, puis il soumet la question au vote .

Pour	Contre	Abstentions
20	00	00

DIVERS

10 °/ Délibération portant dénomination d'une voie privée au titre de l'adressage .

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'une voie privée créée suite à la division de la parcelle située, Avenue du 11 novembre 1918 ,en deux lots à desservir.

Consultation des riverains concernés pour le choix d'une dénomination.

Les riverains ont proposé : Impasse du soleil levant. Dénomination possible.

Monsieur le Maire demande si l'assemblée a des questions. Aucune question, puis il soumet la question au vote.

Pour	Contre	Abstentions
20	00	00

11°/ Délibération portant adoption de la modification des statuts du Symielecvar actant la reprise de compétences au profit du syndicat.

Monsieur le Maire expose que par délibération du 23/01/2019, le comité syndical du Symielecvar a acté favorablement la reprise par la commune des salles sur verdon des compétences 1,2,3,4 (elle prend à sa charge les travaux de rénovation de son éclairage public .

D'autre part, par délibération en date du 27/09/2019, le comité syndical a acté la reprise de compétence 1 par la commune de Sollies-Pont (équipement de réseaux d'éclairage public), ainsi que le transfert des compétences 1 et 8 par le Rayol Canadel au symielecvar, et le transfert de la compétence 6 par la commune de Roquebrune sur argens au profit du symielecvar .

De ce fait la commune en tant qu'adhérente doit délibérer de ces changements ainsi intervenus.

Monsieur le Maire demande si l'assemblée a des questions . Aucune question . Puis il soumet le point au vote .

Pour	Contre	Abstentions
20	00	00

12°/ Délibération règlementant la mise à disposition de salles communales dans le cadre des élections municipales 2020.

Monsieur le Maire mentionne qu'il semble important de rappeler que les collectivités disposent de locaux qui peuvent être utilisés par des associations, syndicats ou partis politiques qui en font la demande.

Afin d'éviter toute difficultés en période pré-électorale, il convient de fixer le cadre de l'utilisation et des modalités de mise à disposition de ces salles.

Il est proposé que cette mise à disposition se fasse à titre gracieux, sur demande écrite, avec la proposition de dates souhaitées à adresser à l'attention de l'autorité territoriale et bien sûr en spécifiant la salle souhaitée. Il convient d'informer que la seule la salle du Vieux Moulin sera disponible entre les deux tours de l'élection municipale, si deux tours il y a, car la salle Berthoire, lieu d'installation des bureaux de votes, restera agencée pour les élections entre deux tours .

Une réponse est faite suivant le planning d'utilisation des salles et de leur disponibilité auprès des demandeur. Monsieur le Maire propose de limiter le nombre de réunion à une seule par liste , puis il demande si l'assemblée a des questions .

Monsieur MIELLE demande si dans le cadre de la location de salle la sonorisation est comprise ou bien faut-il la demander à part .

Monsieur le Maire répond que la sonorisation doit être demandée avec la salle.

Monsieur BRUN demande ce qui se passe si deux listes demandent la même salle pour le même jour. Monsieur le Maire répond qu'un tirage au sort sera réalisé afin d'attribuer la salle . Puis il précise que le planning des salles va prioriser les réunions publiques sur les activités programmées.

Puis Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de délibérer .

Pour	Contre	Abstentions
20	00	00

13°/ Questions diverses .

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur BOREA qui souhaite parler de la mise à disposition du stade et des problèmes actuellement rencontrés sur l'utilisation du terrain pelouse non praticable du fait des intempéries successives .

Monsieur BOREA précise que la commune prend un arrêté pour chaque période où le stade du Pré des Aires est rendu impraticable, transmission au district et auprès des utilisateurs (USP, vétérans, écoles), mais que dernièrement un entraîneur malgré les conditions , n'a pas respecté la pelouse détrempee et pratiqué des entraînements sur la pelouse y apportant des détériorations .

Monsieur BOREA mentionne que cela représente du temps pour l'entretenir et surtout un coût et que ce coût peut très bien être retenue en cas de défaut sur la subvention de l'association en cause.

Madame BRUNO mentionne que PIGNANS n'a pas été classé en catastrophe naturelle comme els autres communes voisines, et demande si la pelouse et sa réparation ne peuvent pas être pris dans ce cadre là .

Monsieur le Maire répond négativement précisant que les dégâts occasionnés sur la pelouse n'ont rien à voir avec l'état de catastrophe naturelle, et que d'ailleurs la commune n'a pas demandé son classement car elle n'a pas connu de dégâts comme les autres communes, et qu'il s'agit d'une procédure à utiliser à bon escient .

Madame DUPONT demande quelle sera la prochaine date du Conseil municipal. Monsieur el Maire répond que ce denier sera programmé sur fin du mois de Janvier 2020 .

L'ordre du jour étant épuisé , la séance publique est levée .

19 h 45

MICHEL Robert

